

En ce qui concerne les reproductions des œuvres, les artistes doivent fournir des fichiers enregistrés en jpeg, tiff ou eps.

le format gif est à proscrire du fait que ce soit un format compressé destiné au web qui ne restitue que 256 couleurs.

La taille de l'image doit être d'environ de 2000 pixels dans le plus grand côté (300 DPI)

Les reproductions sont généralement fournies en RVB.

Le passage en quadrichromie peut modifier légèrement les couleurs, les puristes sont invités à fournir un fichier en CMJN.

Par ailleurs, il est vivement conseillé aux artistes de faire reproduire leur œuvre par un professionnel.

Les reproductions hors studio photo altèrent souvent les couleurs, déforment le sujet et enterrent les détails.